



Avis d'attribution provisoire

NUMERO D'IDENTIFICATION FISCALE 413020000090049

7 n AOÛT 2026

Conformément aux dispositions de l'article N°46 de la loi n°23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et de l'article 65, alinéa 2 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'université de Blida 1 informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°07/UB1/2026 relatif à **l'Acquisition, l'installation et la mise en service des équipements scientifiques pour le laboratoire Paroi Artérielle et l'Hypertension Artérielle en Algérie au profit de l'université de Blida 1**, que l'attribution provisoire a été prononcée en faveur des entreprises ci-dessous citées ;

Lots	Entreprises retenues	Délais	Montants des Offres en TTC	Notes Technico-financière /100 pts	Observations
Lot N°01 : Equipements d'Imagerie Cardiovasculaire	SARL AFRINOR IMAGING (SIZIANI Abdelhak) NIF : 002316128208090	Six (06) Mois	36 652 000.00	82.00	Une seule offre préqualifiée techniquement
Lot N°02 : Equipements de Mesure de la Rigidité Artérielle ;	SARL MAK MEDICAL (MEZHOUDI Azzeddine) NIF : 099916000859548	Poste 1 : 01 jrs Poste 2 : 60 jrs	16 779 000.00	86.00	Une seule offre préqualifiée techniquement
Lot N°03 : Equipements d'Analyses Biochimiques ;	SARL SADID (ZERLA Ridha) NIF : 000235072348145	24 heures	9 179 473.91	91.00	Une seule offre préqualifiée techniquement
Lot N°05 : Equipements de Mesure de la Pression Artérielle et de la Fréquence Cardiaque	SARL AFRINOR IMAGING (SIZIANI Abdelhak) NIF : 002316128208090	Six (06) Mois	11 543 000.00	85.00	Une seule offre

Conformément aux articles 56 et 101 de la loi n°23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et aux articles 82 et 182 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant, peut introduire un recours auprès de la commission sectorielle des marchés publics (MESRS), dans un délai de dix (10) jours, à compter de la première publication du présent avis dans les quotidiens nationaux, le BOMOP et les journaux électroniques.

Les soumissionnaires désirant voir les résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, sont tenus de se présenter au Vice rectorat chargé du Développement, de la Prospective et de l'Orientation de l'université de Blida 1, dans un délai ne dépassant pas les (03) trois jours à compter du premier jour de la publication du présent avis d'attribution provisoire.